

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADÉ-SUR-GARONNE
Séance du 4 Avril 2023**

Le mardi 04.04.2023, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. LOQUET Pierre, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, Mme MOREEL Valérie, M. XILLO Michel, M. MARTINET Florent, Mme VIDAL Aurélie, LOUGE Monique.

Représentés : Mme TAURINES Anna (par M. MONBRUN), M. CAUBET Christian (par M. DELMAS), M. PEEL Laurent (par M. NAPOLI), Mme IBRES Laetitia (par Mme VIDAL).

Absents ou excusés : M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme BRIEZ Dominique, Mme MANZON Sabine, Mme GARCIA Hélène, M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : Mme D'ANNUNZIO Monique.

Délibération n° 35-2023.

Budget primitif 2023 de la commune.

Mme MOREL CAYE, Adjointe au Maire déléguée aux finances, présente en détail au Conseil Municipal, le Budget Primitif 2023 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de Fonctionnement : 15 258 335,78 €,
- Section d'Investissement : 6 285 855,13 €,

et dont la vue d'ensemble est la suivante :

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	15 258 335,78 €	10 641 301,00 €
	+	+	+
REPORT	Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent		
	Résultat de fonctionnement reporté		4 617 034,78 €
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (RAR + Résultat + Crédits votés)	15 258 335,78 €	15 258 335,78 €
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	5 246 621,05 €	5 352 278,97 €
	+	+	+
REPORT	Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	54 949,90 €	933 576,16 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	984 284,18 €	
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (RAR + Résultat + Crédits votés)	6 285 855,13 €	6 285 855,13 €
TOTAL DU BUDGET		21 544 190,91 €	21 544 190,91 €

Entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2023 de la commune.